



DDP-YD/ETD (2021) 78

Strasbourg, le 4 juin 2021



# Formation de longue durée *Enter!* pour les travailleurs de jeunesse 2021-2022

Soutenir les travailleurs de jeunesse et les projets  
dans les quartiers défavorisés

## APPEL À PARTICIPANTS

**Date limite : 5 juillet 2021**

## **La nouvelle formation *Enter!***

La 4<sup>e</sup> édition de la formation de longue durée *Enter!* vise à être un exemple de formation pour les travailleurs de jeunesse à l'échelle européenne. Elle contribue à la qualité, à l'accessibilité et à la diversité du travail de jeunesse, ainsi qu'au rôle social et politique de celui-ci dans la lutte contre la violence, la discrimination et l'exclusion auxquelles se heurtent les jeunes des quartiers défavorisés.

Les travailleurs de jeunesse prenant part à la formation *Enter!* seront tant des apprenants que des experts. Ils apprendront – et aideront les autres à apprendre – des approches et des pratiques du travail de jeunesse et mettront en œuvre des projets pour améliorer l'accès des jeunes des quartiers défavorisés aux droits sociaux. Ils seront aussi en mesure d'ajouter une perspective européenne à leurs expériences locales, à leurs idées et aux défis de tous les jours, et de relier l'ensemble aux politiques de jeunesse à l'échelle locale, nationale et européenne.

La formation sert à parfaire les connaissances et les compétences des travailleurs de jeunesse pour qu'ils puissent soutenir les jeunes dans leurs quartiers à accéder aux droits sociaux. Plus précisément, elle vise à mieux faire comprendre les liens entre le travail de jeunesse sur le terrain, dans les quartiers défavorisés, et l'accès à des services, espaces, aides et possibilités diverses pour les jeunes.

La formation porte sur une liste de compétences pour les travailleurs de jeunesse issues du [Portfolio pour le travail de jeunesse du Conseil de l'Europe](#). Elle permettra aux participants :

- de recevoir une formation reconnue du Conseil de l'Europe où l'accent est mis sur l'inclusion sociale et les droits sociaux des jeunes des quartiers défavorisés, et d'accéder à des espaces, ainsi que d'améliorer leurs connaissances sur le développement du travail de jeunesse à l'échelle européenne, et d'y contribuer ;
- d'acquérir une meilleure compréhension du rôle du travail de jeunesse pour les jeunes des quartiers défavorisés, et des approches, outils, ressources et réseaux du Conseil de l'Europe ;
- de coopérer de façon plus étroite avec d'autres travailleurs de jeunesse des États membres et d'établir des réseaux sur le travail de jeunesse dans les quartiers défavorisés ;
- de prendre connaissance des instruments du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe, et d'y collaborer (Centres européens de la jeunesse, Fonds européen pour la jeunesse, Partenariat et coopération intergouvernementale).

Plus d'informations sont disponibles dans la note conceptuelle présentant la formation de longue durée *Enter!* pour les travailleurs de jeunesse pour 2021-2022.

La formation *Enter!* dotera les travailleurs de jeunesse des connaissances et des compétences nécessaires pour soutenir et développer des approches locales conjointes qui améliorent l'accès des jeunes des quartiers défavorisés aux droits sociaux. Elle aidera les travailleurs de jeunesse à collaborer et à travailler étroitement avec le Conseil de l'Europe dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets de travail de jeunesse spécifiques visant à améliorer l'accès aux droits sociaux (éducation, logement, santé, transport, culture, emploi, etc.).

Les **objectifs** de la formation sont :

1. inciter les participants/travailleurs de jeunesse à revoir et à améliorer le travail de jeunesse sur le terrain grâce à une coopération renforcée entre les prestataires du travail de jeunesse et d'autres prestataires de services dans le contexte des droits sociaux ;
2. renforcer les compétences des travailleurs de jeunesse dans leurs pratiques professionnelles en offrant des possibilités d'apprentissage complémentaire pour parvenir à un travail de jeunesse de qualité, fondé sur les droits et les valeurs, qui se focalise :
  - sur les droits de l'homme/sociaux et sur l'éducation aux droits l'homme pour lutter contre la discrimination, la violence et l'exclusion ;
  - sur la participation des jeunes ;
  - sur les perspectives européennes/internationales en matière de lutte contre les inégalités et leurs effets sur le bien-être des jeunes et de leurs groupes ;
  - sur la planification et la gestion de projets fondées sur la participation des jeunes et sur l'articulation entre le travail de jeunesse et les politiques de jeunesse ;
3. donner des moyens aux travailleurs de jeunesse de soutenir l'accès des jeunes aux droits sociaux en appliquant les normes du Conseil de l'Europe, telles que la Recommandation *Enter!* et la Recommandation relative au travail de jeunesse ;
4. promouvoir une utilisation plus large de la Recommandation *Enter!* et les résultats du bilan de sa mise en œuvre dans les projets et les politiques de jeunesse qui aident les jeunes à connaître leurs droits sociaux et à y accéder ;
5. innover dans le domaine du travail de jeunesse par l'intermédiaire de projets de jeunesse et de partenariats locaux ;
6. recueillir des expériences et des informations sur la pertinence du travail de jeunesse et des politiques locales de jeunesse pour la promotion des normes relatives aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe et de l'agenda européen pour le travail de jeunesse ;
7. améliorer l'utilisation et la pertinence des ressources du Conseil de l'Europe pour la formation des travailleurs de jeunesse, notamment le Portfolio pour le travail de jeunesse du Conseil de l'Europe.

### **Méthodologie, calendrier et caractéristiques de la formation**

La formation *Enter!* comprend deux séminaires interculturels avec hébergement entrecoupés d'une phase de pratique/projet et étayés par un programme d'apprentissage en ligne, du tutorat et des possibilités de travailler en réseau. Elle se tiendra d'août 2021 à décembre 2022. Elle est organisée en plusieurs phases, que tous les participants sont tenus de suivre :

1. phase préparatoire, d'août à septembre 2021 ;
2. premier séminaire de formation, du 7 au 14 septembre 2021 (jours ouvrables), au Centre européen de la jeunesse, à Strasbourg ;
3. apprentissage en ligne et tutorat, de septembre 2021 à septembre 2022 ;
4. pratique professionnelle, de septembre 2021 à septembre 2022 ;
5. deuxième séminaire de formation, octobre 2022, à Budapest ;
6. phase de clôture, octobre-décembre 2022.

La méthodologie de la formation combine une variété d'approches et de ressources qui ont été développées au sein du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe. Elle met l'accent :

- sur l'apprentissage par l'expérience, en prenant en compte les expériences passées des travailleurs de jeunesse et en soutenant l'apprentissage fondée sur ces expériences ;
- sur l'apprentissage interculturel et sous forme de dialogue, grâce auquel les travailleurs de jeunesse joueront un rôle dans l'apprentissage des autres participants et renforceront la coopération, ainsi que leurs compétences en communication en apprenant et en vivant ensemble dans l'environnement interculturel du Centre européen de la jeunesse ;
- sur des occasions d'apprentissage mixte, où l'apprentissage en ligne complète et consolide l'apprentissage en groupe et ce qui a été appris et compris lors d'expériences antérieures ;
- sur l'apprentissage holistique fondé sur le développement personnel combiné à des connaissances et compétences professionnelles et sur la valorisation des pratiques dans le travail de jeunesse qui conjuguent réflexion et esprit critique.

Pendant la formation, chaque participant devra élaborer un projet de travail de jeunesse local fondé sur la participation active des jeunes et traitant de problèmes spécifiques auxquels se heurtent ces derniers dans leur accès aux droits sociaux. Il s'ensuit que ce projet local devra s'appuyer sur la participation active des jeunes et viser spécifiquement les difficultés qu'ils rencontrent pour exercer leurs droits sociaux. Les projets devraient constituer des exemples de mise en œuvre de la Recommandation *Enter!* dans le travail de jeunesse et fournir un cadre pratique pour apprendre tant sur la promotion des droits sociaux des jeunes que sur la meilleure manière de jeter des ponts entre des politiques spécifiques et le travail de jeunesse. Ils devraient être mis en œuvre en coopération avec les autorités locales afin que leurs effets se répercutent à l'échelle des collectivités locales.

Le Conseil de l'Europe n'assurera pas le financement des projets, qui est du ressort du travailleur de jeunesse/participant, de l'organisation qui l'envoie et de l'autorité locale. Toutefois, des informations sur les éventuelles possibilités de financement ou, dans des cas exceptionnels, des soutiens financiers, seront donnés. De plus, le Conseil de l'Europe apportera des compétences en matière de gestion de projets.

Le [Fonds européen pour la jeunesse](#) (FEJ), en tant qu'instrument du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe, fera l'objet d'une présentation et sera étroitement associé à la formation de longue durée *Enter!* pour les travailleurs de jeunesse. En offrant des subventions à des activités pilotes, le FEJ soutient les actions qui tentent d'apporter des réponses aux besoins et aux défis des jeunes à l'échelle locale.



## **Profil des participants**

La formation s'adresse à des travailleurs de jeunesse, y compris bénévoles, quel que soit leur statut académique ou professionnel, qui :

1. travaillent directement avec des jeunes des quartiers défavorisés risquant de vivre des situations d'exclusion, de discrimination ou de violence, ou bien des difficultés dans l'exercice de leurs droits sociaux (dans l'éducation, la santé, le logement, l'emploi, les transports, la culture et les loisirs, les espaces de participation, l'information, etc.) ;
2. mènent leurs activités au sein d'une entité non gouvernementale (par exemple une organisation de jeunesse ou communautaire) ou d'une autorité locale (par exemple un centre communal, un centre de jeunesse, le bureau d'information d'une municipalité, une communauté éducative, etc.) ;
3. souhaitent développer davantage leurs compétences professionnelles et personnelles pour assurer un travail de jeunesse de qualité ;
4. ont l'intention de rester actifs et d'appliquer ce qu'ils ont appris dans leur organisation/institution au cours des deux années à venir ;
5. ont entre 18 et 35 ans, avec des exceptions possibles ;
6. résident dans un pays signataire de la Convention culturelle européenne ;
7. sont capables de travailler en anglais ou en français ;
8. sont disponibles pour participer pleinement à toutes les phases de la formation ;
9. bénéficient du soutien de leur organisation pour toute la durée de la formation, ce qui suppose que :
  - l'organisation fournisse une lettre de recommandation lors de la phase de candidature ;
  - l'organisation qui envoie des participants prennent les dispositions nécessaires pour permettre aux travailleurs de jeunesse d'assister aux deux séminaires de formation, et soutienne l'élaboration et la mise en œuvre du projet durant la phase pratique en son sein ou dans le cadre de son programme ;
  - l'organisation contribue au(x) projet(s) élaboré(s) par les participants et le(s) fasse connaître (de son côté, le Conseil de l'Europe veillera à la reconnaissance et à la visibilité institutionnelle des organisations qui envoient des participants).

Le Conseil de l'Europe sélectionnera jusqu'à 35 participants – des travailleurs de jeunesse et d'autres professionnels aux profils variés et représentatifs des thématiques associées aux droits sociaux.

### ***Procédure de candidature et sélection des participants***

Tous les candidats doivent poser leur candidature en ligne en remplissant le formulaire publié à l'adresse suivante : <https://youthapplications.coe.int/>.

Au moment de poser leur candidature, les candidats doivent :

- a) préparer un aperçu du projet (maximum 300 mots en anglais ou en français) qu'ils envisagent de créer au cours de la phase d'élaboration ;
- b) présenter une lettre de recommandation de leur organisation, déclarant son intérêt à intervenir en qualité de partenaire dans la formation et à soutenir le participant tout au long du processus. La lettre doit expliquer en quoi une telle participation est

nécessaire et utile pour l'organisation et le candidat. Les candidats sans lettre de recommandation ne seront pas retenus.

Tous les candidats doivent poser leur candidature en ligne et envoyer leur lettre de recommandation avant le **5 juillet 2021**. Les lettres de recommandation doivent être téléchargées sur la plateforme ou envoyées séparément par courrier électronique à l'adresse [eyc.programme@coe.int](mailto:eyc.programme@coe.int), dans les mêmes délais.

Une liste de participants présélectionnés sera annoncée d'ici à la mi-juillet 2021.

La sélection s'effectuera dans le respect des priorités des organisations des candidats, mais aussi en veillant à un équilibre entre les sexes, les zones géographiques, les types d'expérience, les contextes et les organisations, les institutions ou les projets. Une liste d'attente peut être établie.

Le Conseil de l'Europe encourage à se porter candidate toute personne correspondant au profil décrit ci-dessus, sans distinction de sexe, de handicap, de situation maritale ou parentale, d'origine raciale, ethnique ou sociale, de couleur, de religion, de convictions ou d'orientation sexuelle.

## **Informations pratiques et financières**

### *Lieu et hébergement*

Les séminaires seront organisés dans les Centres européens de la jeunesse. Le premier séminaire se tiendra à Strasbourg, où l'hébergement et les repas seront fournis par le Conseil de l'Europe.

### *Frais de voyage et de séjour*

Les frais de voyage à destination et en provenance de Strasbourg seront remboursés conformément aux règles du Conseil de l'Europe applicables en la matière. Les candidats sélectionnés seront informés en temps utile des procédures relatifs aux voyages. Des frais de participation seront déduits du remboursement des frais de voyage.

### *Langues de travail*

La formation se tiendra en anglais et en français, et un service d'interprétation simultanée sera assuré pendant les séminaires.

### *Visas*

Les frais de visa seront remboursés par le Conseil de l'Europe. Le Secrétariat du Conseil de l'Europe délivrera une lettre d'invitation qui devrait faciliter l'obtention des visas pour participer aux séminaires.

## **Autres formations du Service de la jeunesse**

Si vous souhaitez participer à un stage de formation dans le domaine du travail international de jeunesse, mais que votre profil ne correspond pas pleinement aux critères de la présente formation, renseignez-vous sur les autres formations proposées par le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe à l'adresse suivante : <https://www.coe.int/youth>.

## **Informations complémentaires et contact**

Pour d'autres informations relatives au présent appel à participants, veuillez contacter [stefan.manevski@coe.int](mailto:stefan.manevski@coe.int). Pour tout autre information, veuillez écrire à : [eyc.programme@coe.int](mailto:eyc.programme@coe.int).

